



**DELIBERATION N° 24/002 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA COLLECTIVITÉ DE
CORSE AU SEIN DU COMITÉ DE GESTION DES POISSONS MIGRATEURS DU
BASSIN CORSE - COGEPOMI**

**CHÌ APPROVA A DESIGNAZIONE DI I RAPRISENTANTI DI A CULLETTIVITÀ DI
CORSICA À U CUMITATU DI GESTIONE DI I PESCI MIGRATORI DI A CONCA DI
CORSICA**

SEANCE DU 1ER FÉVRIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le premier février, l'Assemblée de Corse, convoquée le 19 janvier 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Ghjuvan'Santu LE MAO, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Paul-Félix BENEDETTI à Mme Véronique PIETRI
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Valérie BOZZI à Mme Angèle CHIAPPINI
Mme Christelle COMBETTE à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à M. Don Joseph LUCCIONI
Mme Vanina LE BOMIN à M. Saveriu LUCIANI
M. Jean-Jacques LUCCHINI à M. Jean-Paul PANZANI
Mme Sandra MARCHETTI à Mme Frédérique DENSARI
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
Mme Julia TIBERI à M. Jean-Christophe ANGELINI

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

Pierre GHIONGA, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Anne-Laure SANTUCCI, François SORBA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/215 AC de l'Assemblée de Corse du 16 décembre 2021 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des commissions et organismes extérieurs,
- VU** le règlement intérieur de l'Assemblée de Corse, et notamment son article 75,
- VU** le courrier de M. le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Corse, en date du 12 janvier 2024,
- SUR** rapport de la Présidente de l'Assemblée de Corse, amendé,
- APRES** avoir accepté, à l'unanimité, de délibérer sur ce rapport selon la procédure d'urgence dans des délais abrégés (59 voix POUR : les représentants des groupes « Fà Populu Inseme », « Un Soffiu Novu / Un Nouveau Souffle Pour la Corse », « Avanzemu » et « Core in Fronte » et le Conseiller non-inscrit M. Pierre GHIONGA),

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (59) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis

SEATELLI, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

DESIGNE pour siéger au sein du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs du Bassin de Corse (COGEPOMI) :

- Monsieur François **SORBA** ;
- Madame Anne-Laure **SANTUCCI** ;
- Monsieur Pierre **GHIONGA**.

ARTICLE 2 :

Il appartient au Conseil exécutif de Corse de procéder à la désignation de son représentant au sein du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs du Bassin Corse - COGEPOMI ».

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 1er février 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 01 ET 2 FÉVRIER 2024

RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

**DESIGNAZIONE DI RAPRISENTANTI DI A CULLETTIVITÀ
DI CORSICA À U CUMITATU DI GESTIONE DI I PESCI
MIGRATORI DI A CONCA DI CORSICA**

**DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA
COLLECTIVITÉ DE CORSE AU SEIN DU COMITÉ DE
GESTION DES POISSONS MIGRATEURS DU BASSIN
CORSE - COGEPOMI**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Objet : Désignation de représentants de la Collectivité de Corse au sein du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs du Bassin Corse - COGEPOMI.

Par délibération n° 21/215 AC de l'Assemblée de Corse du 16 décembre 2021, ont été désignés 2 représentants de l'Assemblée de Corse pour siéger au sein du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs du Bassin de Corse (COGEPOMI).

Toutefois, par courrier en date du 12 janvier 2024, le directeur régional de l'environnement et de l'aménagement et du logement de Corse, nous informe de la possibilité, si vous le jugez nécessaire, de porter à quatre le nombre de membres à voix délibérative au sein du comité.

En effet, l'article II de l'article R. 436-49 du Code de l'environnement prévoit la présence de deux conseillers régionaux et de deux conseillers départementaux de la circonscription du comité, sans mention particulière concernant l'organisation spécifique de la Corse.

S'agissant du Conseil exécutif, M. Guy ARMANET, Conseiller exécutif de Corse, Président de l'Office de l'environnement de la Corse a été désigné par arrêté N° 21/00126CE du 31/08/2021 pour représenter le Conseil exécutif sein du Comité de Gestion des Poissons Migrateurs du Bassin Corse – COGEPOMI ; cette désignation, venue à échéance le 31/12/2023, est actuellement en cours de renouvellement.

Ainsi, s'il vous apparait opportun de désigner 1 représentant supplémentaire, il conviendra alors de procéder à de nouvelles nominations et modifier en conséquence la répartition.

Le rapport de présentation ainsi que le projet de délibération sont modifiés sur la base de propositions de modifications.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.